

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE, DES PÊCHES
ET DES INDUSTRIES ANIMALES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DU MATÉRIEL
ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHÉS PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES
AND ANIMAL INDUSTRIES

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET, EQUIPMENT AND
MAINTENANCE

PUBLIC CONTRACTS SERVICES

DECISION N° **00058** /D/MINEPIA/SG/DAG/SDBMM/SMP/2026 du **29 MAI 2026** portant attribution de l'Appel d'Offres National Restreint en procédure d'urgence, n°00008/AONR/MINEPIA/CIPM/2026 du 08 avril 2026 relatif à la conception, développement et déploiement d'une application de gestion du patrimoine au MINEPIA.

LE MINISTRE DE L'ÉLEVAGE, DES PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES,

- Vu la Constitution
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et autres entités publiques ;
Vu la loi n° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2026 ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des marchés publics, modifié et complété par le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;
Vu le décret n°2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics ;
Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu la circulaire 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code de marché ;
vu la lettre-circulaire N°000019/LC/MINMAP DU 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, consignation de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics ;
Vu la circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, et des Autres Entités Publics, pour l'Exercice 2026.

Considérant l'Appel d'Offres National Restreint en procédure d'urgence, n°00008/AONR/MINEPIA/CIPM/2026 du 08 avril 2026 relatif à la conception, développement et déploiement d'une application de gestion du patrimoine au MINEPIA.

DECIDE :

Article 1er : L'entreprise ci-après a été retenue comme adjudicataire de l'appel d'offres susmentionné :

Entreprise	Montant TTC en FCFA	Lieu de livraison	Délai de livraison
KIAMA S.A 15 709 Yaoundé, Tél : 22 2 20 90 43 / 697 81 25 15	Trente-huit millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille quarante-quatre (38 499 044)	Cellule Informatique du MINEPIA sise à Mvog-Betsi	Trois (03) mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le **29 MAI 2026**

Le Ministre de l'Élevage, des Pêches
et des Industries Animales,

PLAQUE D'OUVRAGE

Ampliations :

- MINIAAP
- ARMP
- CIPM/MINEPIA
- Archives/Chronos.

